



Annonce

Championnats Vaudois 2023

18 – 19 mars 2023

Yverdon-les-Bains

Conditions d'inscription

1. Les Championnats Vaudois sont ouverts aux membres (suisse et étrangers) des clubs affiliés à l'Association Vaudoise de Patinage : Lausanne et Malley, Morges, Villars, Yverdon et Vallorbe.
2. Le Groupement Vaudois rend responsable de l'organisation technique le club organisateur, à savoir le Club des Patineurs d'Yverdon-les-bains.
3. Le patineur / la patineuse membre d'un club vaudois doit obligatoirement concourir pour ce club pour la saison en cours (1^{er} mai 2022 – 30 avril 2023).
4. **Musique** - Musique au choix selon règlement Breitensport et USP. **Important, la musique sera lancée par ordinateur. Nous vous prions d'envoyer la musique jusqu'au 28 février en format compatible par mail à christiane@miles.ch.** Nous vous prions quand même de prendre un CD, clé USB, téléphone portable ou similaire en réserve avec vous.
5. **Catégorie** - Les patineurs doivent concourir dans la catégorie correspondant à leur niveau de compétition ARP pour la saison en cours (même s'ils ne participent à aucune compétition ARP) ou dans une catégorie supérieure, selon document annexé « conditions techniques des différentes catégories ». Seront présentes toutes les catégories des filières SIS, Romande, Régionales, Etoiles.
6. **Inscription** - Les inscriptions sont faites par les clubs qui attestent de l'exactitude de l'inscription dans les catégories (âges, tests) par le biais du système vva jusqu'au 15 février. Les catégories sans test peuvent être inscrites avec le formulaire d'inscription. Le groupement vaudois contrôlera les inscriptions selon les coordonnées des clubs. L'état des tests jusqu'à 10 jours avant la compétition fait foi pour l'inscription.
7. **Répartition** : Le comité d'organisation se réserve le droit de séparer les catégories par groupe d'âge en cas de forte participation.
8. **Compétition** : Programme libre pour toutes les catégories.



Annonce

Championnats Vaudois 2023

18 – 19 mars 2023

Yverdon-les-Bains

9. **Finance d'inscription** - La finance d'inscription de CHF 70.- par participant est à verser sur le compte bancaire de l'Association Vaudoise de Patinage (AVP) auprès de la Banque Cantonale Vaudoise
IBAN CH49 0076 7000 Z550 7647 9 au plus tard le 28 février 2022.
Aucun remboursement n'est effectué en cas d'absence, sauf si la compétition est annulée.
10. **Horaire** - Le planning de la compétition ainsi que l'ordre de passage des concurrents seront envoyés à chaque club 2 semaines avant la compétition.
11. **Jugement** - Le jugement se fait selon le système de jugement ISU.
12. **Validation des tests ARP** – Les tests 7 – 5 ème ARP pourront être validés.
13. **Assurances** – Sous la responsabilité des participants. Le Groupement Vaudois décline toute responsabilité en cas d'accident et tout autre dommage pouvant survenir durant les entraînements et la compétition.
14. Le Groupement Vaudois est habilité à se prononcer sur les cas non prévus par le règlement.

Merci de venir avec les PPC le jour de la compétition (PPC pour l'ATS et le TC)

Règlements

Pour les éléments autorisés consulter le règlement USP et ARP.